

## COMMUNIQUE DE PRESSE N°4/2011 DU ROSO :

### **Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Beauvais prévue jeudi 19 mai prochain : Poursuite du développement de la gare aéroportuaire de Beauvais... un déséquilibre en terme de développement durable**

Dans le cadre de la prochaine réunion de la commission consultative prévue jeudi prochain, le ROSO souhaite rappeler la synthèse des données soumises à information/ consultation de la CCE.

En juin 2006, l'arrêté préfectoral portant approbation du plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Beauvais-Tillé concernait :

- 6 communes
- Définissait trois zones de bruit : A,B,C
- 220 habitations soit 630 personnes
- Prévoyait trois hypothèses de trafic : court terme (14000 mouvements commerciaux, moyen terme 18000 mouvements, long terme 21000 mouvements).

En juin 2011, le projet de nouveau PEB concerne :

- 19 communes
- Définit Quatre zones de bruit : A, B, C, D (obligatoire pour les aérodromes ayant dépassé 20000 mouvements).
- 2780 habitations soit 5000 à 7500 personnes
- Prévoit trois hypothèses de trafic : court terme (28000 mouvements commerciaux, moyen terme 30000 mouvements, long terme 32000 mouvements).

Le rapport de la SAGEB de mars 2011, indique :

- 2002 : 7107 mouvements pour 353 emplois générés
- 2008 : 17815 mouvements pour 780 emplois générés
- 2009 : 18618 mouvements pour 820 emplois générés
- 2010 : 20528 mouvements pour 900 emplois générés

Lors du vote des communes des EPCI et communes pour l'approbation du PEB en 2005, on peut retenir :

- Ville de Beauvais, avis favorable dans l'hypothèse de 18000 mouvements annuels en fin 2007
- Ville de Laversine : avis défavorable
- Ville de Nivillers : avis défavorable
- Ville de Therdonne : avis défavorable
- Ville de Tillé : avis défavorable
- Ville de Troissereux : s'oppose formellement aux perspectives de développement à court terme de 18000 mouvements commerciaux
- Communauté d'agglomération : avis favorable

Le rapport de la SAGEB mentionne que le nombre de mouvements commerciaux en 2010 a été de 20528 mouvements.

## **L'analyse du ROSO :**

Face à tous ces avis des communes concernées en 2005, l'aéroport de Beauvais a continué son développement de trafic « low Cost » sans apporter au Beauvaisis de retombées économiques indirectes puisque cet aéroport n'est qu'une gare aéroportuaire de la région ile de France.

Les hypothèses de trafic prise en 2005 se traduisent par un moyen terme = 4 ans. Alors que tout le monde conviendra que le nombre d'emplois générés ne se traduit par une formule simpliste du nombre de mouvements par rapport au nombre d'emplois (environ 300 emplois pour 7000 mouvements) mais bien par rapport au personnel nécessaire à l'exploitation de la gare aéroportuaire, il va être demandé aux membres de la CCE de se prononcer, sur la gêne future, de plusieurs milliers de Beauvaisiens. Où seront ces emplois supplémentaires comptés par la SAGEB ? Probablement dans l'augmentation du nombre de conducteurs de cars pour les liaisons vers Paris. Bien entendu ces nuisances vont se traduire par une extension très difficile des communes concernées et une ouverture à indemnisation des riverains.

Le rapport de la direction générale de l'aviation civile joint au dossier de consultation indique page 13 « à l'évidence Ryanair et Easy Jet ont encore de belles marges de progression de leur trafic en France devant elles ».

Le ROSO soutiendra l'initiative d'un plafonnement du trafic car l'équilibre économique / environnement ne semble plus respecté dans ces nouvelles perspectives.

Enfin le ROSO regrette de ne pas voir porter à l'ordre du jour de la CCE la question adressée par courrier à Monsieur le Directeur départemental des territoires en date du 29 janvier 2011 : « rapport des mesures de niveaux sonores par les stations fixes de la SAGEB ; mesures avant, pendant et après le black out aérien (épisode volcanique) et ceci afin de caractériser les émergences sonores réelles ». Les services de l'état ont eu plus de 4 mois pour répondre là ou le ROSO a eu 7 jours pour consulter tout le dossier présenté jeudi prochain.